



**Comité européen  
des régions**



**Projet d'organisation de camps d'été pour les enfants et les jeunes ukrainiens**  
*présenté conjointement par*  
*le Comité européen des régions et l'Association des villes ukrainiennes*

Public:

- enfants et jeunes en âge de scolarité primaire et secondaire (de 6 à 17 ans);
- aidants qui les accompagnent (un adulte pour dix enfants).

Objectif de l'initiative:

Il est important que les enfants fuyant la guerre en Ukraine aient la possibilité de séjourner avec leurs pairs et de bénéficier d'un soutien psychologique ciblé, afin de stabiliser leur état émotionnel et de les distraire des expériences traumatisantes qu'ils ont traversées. L'objectif général est de créer un espace où les enfants et les jeunes accueillis pourront se sentir en sécurité et retrouver une forme de normalité grâce à une routine quotidienne équilibrée susceptible d'aider à rétablir leur confiance dans l'avenir. Des activités de plein air, des activités sportives et de réhabilitation devraient contribuer à améliorer leur santé physique et mentale. Des cours de développement personnel enrichiront les connaissances de chaque enfant ou jeune, et leur permettront d'avoir une expérience de communication dans une langue étrangère.

Objectifs:

- distraire les enfants des facteurs traumatiques de guerre,
- réduire la charge psychoémotionnelle,
- fournir des activités récréatives organisées,
- échange culturel et insertion,
- rétablissement et épanouissement personnel;
- objectifs éducatifs: acquisition d'une langue étrangère et d'autres compétences pendant les vacances scolaires, dans un environnement sûr.

Durée: 4 à 5 semaines (ou plus, en fonction de la disponibilité des organisateurs locaux)

Frais de séjour (modalités pratiques):

Les camps devraient être gratuits pour les enfants, les jeunes et les accompagnateurs ukrainiens. Tous les frais de séjour des enfants, y compris le voyage et les activités organisées

pendant le camp, seront pris en charge par la collectivité locale ou régionale d'accueil, avec la participation éventuelle de partenaires privés locaux.

#### Aspects liés à la coordination, présentés par l'Association des villes ukrainiennes:

Il est important que les enfants soient avec leurs pairs, qu'ils soient répartis en différents groupes d'âge et qu'ils fassent des activités ensemble, ce afin de stabiliser leur état émotionnel et de les distraire des expériences traumatisantes du conflit.

Au cours du camp, les enfants pourront se sentir en sécurité, avoir une routine quotidienne, ce qui les aidera à regagner confiance dans l'avenir. Les enfants rencontreront les mêmes garçons et filles, avec lesquels ils pourront communiquer dans un cadre informel. Il est recommandé d'accorder la priorité à la sécurité physique et mentale des enfants plutôt qu'à l'expérience interculturelle et, par conséquent, les activités organisées au cours du camp devraient être encadrées par les adultes ukrainiens accompagnant les enfants. Si certaines activités se déroulent dans la langue de la communauté d'accueil, il faudra étudier soigneusement la possibilité de fournir un service d'interprétation.

Des activités en plein air, des activités sportives, culturelles, récréatives et de réhabilitation contribueront à améliorer la santé physique et mentale des enfants et des jeunes. Des cours de développement personnel enrichiront les connaissances de chaque enfant et lui permettront d'avoir une expérience de communication dans une langue étrangère. Une aide psychologique organisée et pas trop envahissante (sous la forme de rituels de type «cercle amical matinal», «cercle amical du soir», thérapie artistique, etc.) devrait constituer un pilier essentiel du programme, et un soutien psychologique professionnel devrait être disponible dans la langue maternelle des enfants. La partie qui accueille devrait fournir une description des installations et du matériel disponibles, éventuellement accompagnée d'une proposition de programme d'activités.

Il convient de se mettre d'accord pour déterminer clairement si ce sont les adultes ukrainiens ou la partie hôte qui doivent planifier un programme éducatif approprié, en tenant dûment compte des exigences liées à l'âge et au sexe des enfants. Les collectivités locales d'accueil pourraient consulter les organisations concernées disposant d'une expérience préalable et continue dans l'organisation d'activités destinées aux enfants de zones de guerre.

Conditions de séjour des enfants pendant le camp: éléments devant être fournis par la collectivité locale/régionale d'accueil:

- hébergement en pension/internat, ou par groupes dans des installations similaires;
- 3 ou 4 repas par jour, ainsi que de l'eau, du thé, etc., en suffisance;
- possibilité régulière de contacts avec des membres de la famille;
- assistance psychologique et conseils dans la langue maternelle des enfants;
- assurance maladie;
- équipements de soutien de toute nature, en fonction des besoins respectifs des enfants/jeunes et des activités prévues;
- vêtements, chaussures de rechange, produits d'hygiène, serviettes de toilette.

### Exemples d'activités de loisir organisées:

sport, activités de consolidation de l'esprit d'équipe et jeux actifs; «master classes»; séances de formation, cours d'art et d'artisanat, de design, de photographie, de cinéma, etc.; excursions et visites de villes, assistance psychologique organisée (toutes catégories de camps existantes: camps sportifs ou de scoutisme, séjours linguistiques ou créatifs, etc.).

### Voyage:

La collectivité locale ou régionale d'accueil organise le transport du groupe d'enfants entre la frontière ukrainienne et la destination finale (pour l'aller et pour le retour), tandis que les partenaires ukrainiens sont normalement chargés d'accompagner en toute sécurité les enfants/jeunes depuis leur lieu de départ jusqu'aux points de ramassage convenus à la frontière.

### Documents nécessaires et informations:

L'Association des villes ukrainiennes, en étroite coopération avec les collectivités territoriales européennes d'accueil, devrait veiller à ce que tous les documents et procédures administratives nécessaires au voyage, ainsi qu'au séjour dans la collectivité d'accueil, soient fournis de manière transparente, coordonnée et en temps utile.

L'Association des villes ukrainiennes centralise les besoins de chaque municipalité et traite les propositions venues des pays européens. Elle met en contact les municipalités étrangères prêtes à organiser des camps d'été pour accueillir des enfants des localités ukrainiennes. Elle donne au maire de la localité concernée des instructions claires s'agissant de préserver la confidentialité et de ne pas diffuser des informations sur les détails concernant le départ des enfants.

Le Comité européen des régions diffuse les informations auprès de ses membres désireux d'accueillir des camps d'été. Pour chaque pays où un tel camp sera organisé, l'Association des villes ukrainiennes recevra une liste des documents requis pour que les enfants puissent se rendre à l'étranger (passeport, certificat, procuration des parents, formulaire à remplir, etc.), reprenant aussi les documents et exigences nécessaires pour les accompagnateurs, qu'elle enverra aux municipalités ukrainiennes d'où partiront les enfants.

Le cas échéant, le ministère des Affaires étrangères apportera son assistance pour la préparation des documents. La liste dépendra du pays dans lequel un camp sera organisé. Elle devra comprendre une description des risques (possibilité éventuelle de prolonger le séjour des enfants dans le camp en cas d'aggravation imprévue de la situation en Ukraine, obligation pour les proches de s'occuper de l'enfant en cas de décès des deux parents, etc.). C'est la partie chargée de l'accueil qui est responsable de la vie et de la santé des enfants pendant le camp.

---